NATIONS UNIES **EP**



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
Restreinte



FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 -19 décembre 2003

Corrigendum COOPÉRATION BILATÉRALE

• **Supprimer** ce qui suit du tableau de la page 1.

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Plan sectoriel pour l'élimination en Inde de la consommation de CFC-12 dans le secteur de l'entretien de la	
réfrigération et de la climatisation (première tranche) (part allemande)	

• **Ajouter** ce qui suit au tableau de la page 1.

TITRE DU PROJET	AGENCE
	BILATÉRALE
Plan national d'élimination des CFC (seconde tranche) au Brésiil	Allemagne

- **Remplacer** le montant de « 28 371 925 \$US » **par** « 15 588 262 \$US » à la première ligne du paragraphe 1.
- **Remplacer** le montant de « 3 254 163 \$US » **par** « 4 344 163 \$US » à la deuxième ligne du paragraphe 1.
- **Remplacer** les rangées correspondant à « Allemagne » et « TOTAL » du Tableau 1 **par** ce qui suit :

Agence bilatérale	Montant total demandé	Montant demandé à la 41 ^e réunion (\$US)	Nombre de projets
Allemagne*	10 658 119	3 119 261	12
TOTAL	15 588 262	4 344 163	20

^{*} L'Allemagne a un solde de 847 393 \$US restant de son allocation bilatérale de 20 pour cent de ses contributions pour 2003 avant l'examen de ses demandes à la 41^e réunion.

- **Remplacer** le montant de « 2 029 261 \$US » **par** « 3 119 261 \$US » dans la deuxième phrase des paragraphes 8 et 9.
- Supprimer la rangée et la note (1) correspondant à « Inde », ajouter une rangée pour « Brésil » et remplacer dans le Tableau 4 les rangées de « Frais d'agence » et de « TOTAL » par ce qui suit :

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant demandé à la 41 ^e réunion (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan national d'élimination des CFC (seconde tranche)	Brésil	1 000 000	1 000 000	(9)
Frais d'agence		1 067 652	318 756	5 160
TOTAL		10 658 119	3 119 261	44 853

⁽⁹⁾ Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/25

• **Ajouter** le paragraphe 10(bis) comme suit :

BRÉSIL: PLAN NATIONAL D'ÉLIMINATION DES CFC (1 000 000 \$US)

10(bis). Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds se trouvent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/25.

• **Supprimer** le paraphe 11 et le titre qui le précède.
